



Vente mobil home, commission abusive

Par **raromajo**, le **28/06/2015** à **23:02**

bonjourrrrnMa mère a mis en vente son mobil home situé sur un camping. C'est le vendeur, travaillant pour la société, qui possède le camping plus l'agence immobilière de vente de mobil home, qui a trouvé un acquéreur. Le vendeur (à qui ma mère un juste signé un document manuscrit sur feuille blanche l'autorisant à vendre son mobil home) lui informe que le mobil home a été vendu 9.000 € et elle reçoit un chèque de 6.000 €, une commission de 3.000 € a été prélevée et aucun document n'a été signé. Ma mère ne sait même pas à qui le mobil home a été vendu et combien réellement.rnrnJ'ai contacté le vendeur qui me dit que c'est ce qui se fait toujours en cas de vente, il n'a aucun document à me fournir et cette commission n'est mentionnée nulle part.rnrnQue puis je faire ?rnrnMerci.

Par **alterego**, le **29/06/2015** à **10:07**

Bonjour,rnrn"**...le vendeur, travaillant pour la société, qui possède le camping plus l'agence immobilière de vente de mobil home**" et **document manuscrit sur feuille blanche**rnrnMerci de donner plus de détails quant au contenu du document manuscrit signé par votre maman dont elle devrait disposer d'un exemplaire.rnrnUne commission d'un tiers du prix de vente paraît excessive mais... rnrnCordialement

Par **raromajo**, le **29/06/2015** à **10:56**

bonjour, rnElle a juste écrit :rnJ 'autorise mr à s'occuper de la vente de mon mobil home (marque du mobil home) " daté et signé rn pas d'exemplaire en sa possession rn merci pour

vosre réponse cordialement